

## PARTICIPEZ AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 7 JUIN 2009

EN TANT QUE CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE ET RÉSIDANT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, VOUS AVEZ JUSQU'AU 12 MARS 2009 INCLUS POUR VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES.

SI VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE, VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE FAIRE CETTE DÉMARCHE, VOUS ÊTES AUTOMATIQUEMENT INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE.

AUJOURD'HUI  
JE M'INSCRIS | DEMAIN  
JE VOTE



La citoyenneté européenne comprend un ensemble de droits et de devoirs, dont le droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen. Les députés qui forment le Parlement européen sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Le Luxembourg élit 6 députés européens.

En tant que citoyen de l'Union européenne résidant au Grand-Duché vous pouvez choisir entre deux modes de vote pour le Parlement européen.

1. Vous pouvez choisir de participer à l'élection des députés européens du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen. Au cas où vous optez pour ce mode, vous devez vous faire inscrire sur les listes électorales de votre commune de résidence.
2. Vous pouvez, le cas échéant, élire les parlementaires européens de votre pays d'origine. À cette fin, vous devez vous adresser aux autorités compétentes de votre pays d'origine. Votre consulat pourra vous fournir plus d'informations à ce sujet.

### POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES ?

Le Parlement européen est la seule institution européenne directement élue par les citoyens des États membres au suffrage universel direct. Il défend et représente les intérêts des citoyens au niveau européen.

Voter aux élections vous permet de :

- › donner du poids au Parlement européen qui participe à l'adoption de directives qui affectent de nombreux aspects de notre vie quotidienne, tels que : la libre circulation des travailleurs, la non-discrimination et l'égalité de traitement, l'environnement, la sécurité intérieure, la sécurité sociale des migrants, la protection du consommateur...
- › faire entendre votre voix au sein de l'Union européenne face aux initiatives de la Commission et aux volontés des États.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DEVENIR ÉLECTEUR SELON LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE ?

- › Être ressortissant de l'Union européenne.
- › Avoir 18 ans le jour des élections. Les jeunes qui n'ont pas encore la majorité, mais qui l'auront le 7 juin 2009, peuvent s'inscrire également.
- › Résider depuis au moins 2 années\* au Luxembourg au moment de l'inscription sur la liste électorale.
- › S'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 12 mars 2009 inclus.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Présentez vous à l'administration communale de votre lieu de résidence jusqu'au 12 mars 2009 pour vous inscrire sur la liste électorale européenne.

Munissez-vous d'un document d'identité en cours de validité, d'un ou de plusieurs certificats de résidence justifiant des 2 années de résidence. On vous demandera de compléter un formulaire pré-imprimé qui est une déclaration formelle précisant notamment votre nationalité et votre adresse, que vous n'êtes pas déchu du droit de vote dans votre pays d'origine et que vous n'exercerez votre droit de vote pour les élections européennes que dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Une fois inscrit, vous êtes obligé de voter le jour des élections et vous serez automatiquement convoqué lors de chaque élection européenne.

### UNE DÉMARCHE : DEUX INSCRIPTIONS

Si vous résidez depuis au moins 5 ans au Luxembourg, profitez de cette inscription, pour vous inscrire également sur la liste électorale pour les élections communales, dont les prochaines auront lieu en octobre 2011. Il s'agit de deux listes séparées.

\* Cette clause ne vaut pas pour les citoyens d'un État membre qui en raison de leur résidence en dehors de leur État membre d'origine ou de la durée de cette résidence ne peuvent y voter : ils pourront voter au Luxembourg à la seule condition qu'ils soient inscrits jusqu'au 12 mars 2009 inclus.



## ELEZIONI EUROPEE



### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

[www.europaforum.lu/elections](http://www.europaforum.lu/elections)

CE DÉPLIANT EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN : FRANÇAIS/PORTUGAIS ; ALLEMAND/ANGLAIS

en collaboration avec

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Commissariat du gouvernement aux étrangers

PARLEMENT EUROPÉEN



sesopi

CLAE  
SERVICES  
COMITÉ DE LAVORO DES  
ASSOCIAZIONI DI STRANIERI

CGJL  
Confederazione Generale della  
Comunità lussemburghese A.S.B.L.

OGGI  
MI ISCRIVO



12  
MARZO 2009

ISCRIZIONE PRESSO IL MIO COMUNE  
DI RESIDENZA FINO AL 12 MARZO 2009

DOMANI  
VOTO



7  
GIUGNO 2009

[www.europaforum.lu/elections](http://www.europaforum.lu/elections)